

Agriculture

d'agneau nous importerons de la Nouvelle-Zélande, à supposer que ce pays ait de l'agneau qu'il veuille exporter au Canada. Je voudrais savoir si le gouvernement rétablira un prix de soutien de la laine afin d'en encourager sa production au Canada, de lui assurer un marché stable et d'éviter que nous ne payions des prix exorbitants pour la laine dont nous avons besoin pour les costumes et les autres vêtements que nous portons tous les jours. Quand le gouvernement prendra-t-il ces mesures?

Le ministre peut bien nous parler du travail remarquable que le gouvernement accomplit grâce à la Société de crédit agricole. Tout pays industrialisé, comme le Canada, qui ne possède pas un programme de crédit agricole bien organisé est désespérément dépassé. Ce programme n'a rien d'une grande réalisation; il est une nécessité à notre époque. Que le ministre s'occupe des problèmes qui assaillent les Canadiens. En dépit de l'inflation qui est, de l'aveu général, d'envergure mondiale, il incombe au gouvernement de présenter des politiques de production qui répondront convenablement aux besoins des Canadiens. C'est un fait dont le gouvernement doit tenir compte. C'est dans ce contexte que nous devons envisager les programmes de soutien du prix du porc destinés à permettre aux éleveurs de porcs de demeurer en affaires.

En outre, le ministre chargé de la Commission Canadienne du blé a bouleversé un des rares éléments de stabilisation régissant l'agriculture des Prairies et des régions de l'Ouest. Ce faisant, il dit: «Attendez jusqu'à l'an prochain quand le programme sera amélioré.» Le ministre devrait peut-être lire l'ouvrage publié par une certaine maison de Regina et intitulé: «Next Year Country.»

Tandis que le ministre annonçait aux agriculteurs de l'Ouest la bonne affaire qu'il leur réserve, le ministre de l'Agriculture, à South Mountain le 17 octobre dernier, déclarait aux agriculteurs de l'Est qu'ils pouvaient compter sur des provendes à bon marché en provenance de l'Ouest en raison de la nouvelle politique que le ministre chargé de la Commission s'appropriait à appliquer. Dans sa lettre circulaire du 22 octobre 1973, le Syndicat national des cultivateurs déclare notamment ce qui suit:

Devant cet appel flagrant à la cupidité, il fut rafraîchissant d'entendre cet agriculteur de l'Est prendre la parole et déclarer qu'acheter des grains à bon marché sur le dos des agriculteurs des Prairies ne l'intéressait pas.

Il y a donc l'endroit et l'envers de la médaille. Quels sont les faits? Selon l'annonce de la Commission canadienne du blé, le prix du blé roux de printemps n° 3 de l'Ouest pour les engraisseurs du Québec, de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique, au 22 octobre, devait être de \$3,41¹/₂ franco à bord à Thunder Bay. D'après le *Western Producer* du jeudi 18 octobre, le prix de vente du blé CWRS n° 3, ou blé roux de printemps, affiché au 12 octobre par la Commission canadienne du blé, à Thunder Bay, et le prix de l'IWA, fourni par la Division des éleveurs ruraux du Syndicat du blé de la Saskatchewan, étaient de \$5,49¹/₂.

M. Lang: Le député me permettrait-il une question?

M. Gleave: Quand j'aurai terminé, monsieur l'Orateur. Je n'ai que 20 minutes à ma disposition, et je désire poursuivre mon intervention.

M. Lang: Le député a-t-il le prix du blé indigène pour ce jour-là?

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, je ne faisais que citer.

M. Lang: Le prix domestique était inférieur.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, je citais des chiffres qui doivent, je présume, être connus du ministère du ministre.

[M. Gleave.]

Ces prix du blé CWRS n° 3 sont rapportés dans le *Star Phoenix* du 23 octobre. Je citais également des chiffres rapportés dans le *Western Producer*. Ces publications donnent les prix qui étaient affichés par la Commission canadienne du blé pour la vente du blé CWRS n° 3 à l'extérieur de Thunder Bay.

M. Lang: Donnez-nous le prix intérieur de la Commission du blé pour ce jour-là.

M. Gleave: Le ministre pourra prendre la parole plus tard et dire ce qu'il veut. Je ne veux pas induire la Chambre en erreur comme il le suppose. J'énumère les faits. Par cette nouvelle politique, la Commission canadienne du blé est tenue de fournir du blé 3 CWRS au prix inférieur que j'ai mentionné pour les points intérieurs au Canada. Le prix offert ne comprend pas évidemment le coût du transport du blé jusqu'à Thunder Bay, ce dont vous devez tenir compte si vous demeurez dans les Prairies. De toute manière, la cote à l'exportation est le prix qu'accepte la Commission canadienne du blé pour le blé de cette catégorie livré à nos exportateurs à Thunder Bay.

Je n'insisterai pas sur ce point, car la portée globale de la politique importe plus qu'un prix particulier. Nous devrions remplacer cette échelle de prix, mal faite et pratiquement inutilisable, d'application difficile, où il faut bien des semaines pour en arriver à un prix définitif, par une méthode de commercialisation à la fois utilisable et efficace ainsi qu'une échelle de prix qui permet d'établir une cote sûre au jour le jour. Nous avions un tel système avant que le ministre ne s'y attaque. Le blé était livré sans difficulté à ceux qui en avaient besoin. La Commission était en mesure de garantir les livraisons à ceux qui en demandaient. Elle risque réellement de ne plus pouvoir le faire dans un avenir rapproché si l'Office des produits agricoles ou tout autre client étranger à la Commission du blé achètent des quantités importantes de blé. Si les autres clients se mettent à acheter le blé en grandes quantités, la Commission est menacée de ne pas en avoir suffisamment. Cette situation m'inquiète beaucoup plus que le manque de justice de l'échelle de prix actuelle.

● (1600)

Je pourrais citer d'autres chiffres, comme le ministre sans doute. Ses échelles de prix prolifèrent comme des lapins. Il en a de toutes les sortes et de toutes les couleurs. Vous avez l'embarras du choix. Autrefois il y avait une échelle de prix, mais le ministre en a une kyrielle.

Pour ce qui est des contingents, le ministre a dit hier qu'il était au courant des problèmes, mais qu'il s'en occuperait une fois qu'il aura réglé le transport du blé. Malheureusement, le régime des zones, élaboré au cours des ans et très efficace, ne fonctionne plus très bien maintenant, comme l'a déclaré le ministre hier.

Dans la partie nord de ma circonscription, les éleveurs des agriculteurs sont pleins à craquer. Les céréales auraient dû être expédiées. Ils ont été pleins durant toute l'année agricole. Un quart de l'année est maintenant écoulée, et certains agriculteurs n'ont pu livrer leur grain. C'est le genre de politique agricole que nous donne ce gouvernement.

Il y a au Canada une politique pour le grain de l'Ouest et une autre pour celui de l'Est, c'est-à-dire de la région située à l'est de l'Outaouais. C'est pourquoi le ministre est enchanté de parler avec les agriculteurs de l'Ontario. Ils sont l'un des groupes privilégiés. Le ministre dit que sa politique sur la provende sera équitable pour tous les agriculteurs du Canada. Toutefois, elle ne touchera que de